

CANADA) EN CE QUI CONCERNE :
PROVINCE DU MANITOBA) la *Loi sur les cimetières*,
) chapitre C30 des Lois refondues
) du Manitoba de 1987;
 le renouvellement du permis délivré
 sous le régime de la loi en cause
 sollicité par

VEUILLEZ LIRE LE PRÉSENT DOCUMENT ET REMPLIR LES ESPACES PERTINENTS EN DÉTAIL SELON CE QUI EST DEMANDÉ.

(veuillez indiquer le nom que le requérant utilise dans l'exercice de ses activités commerciales)

Je soussigné, _____, domicilié à (au, à la) _____ (ville ou village) de _____, au Manitoba, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le _____ (président, directeur général, etc.) du requérant et, en cette qualité, j'ai connaissance directe des faits déclarés aux présentes.

2. Le requérant à la qualité de propriétaire d'un cimetière, d'un columbarium, d'un crématoire ou d'un mausolée au sens de l'article 1 de la loi mentionnée ci-dessus.

3. Le requérant demande le renouvellement du permis qui lui a été délivré le _____ (veuillez indiquer la date de délivrance figurant sur votre permis actuel).

4. Dans le cas où il est propriétaire d'un crématoire, le requérant n'a apporté aucune modification à l'égard de ce qui suit, depuis sa dernière demande de renouvellement de permis datée du _____ (date de l'affidavit souscrit l'année dernière), sauf autorisation préalable fournie par la Régie des services publics :

- a) le crématoire ou le matériel s'y rapportant;
- b) la méthode de fonctionnement du crématoire ou des installations ou du matériel utilisés aux fins de l'incinération de cadavres humains ou de l'utilisation des cendres résultant de pareille incinération.

5. Dans le cas où il est propriétaire d'un cimetière, d'un columbarium ou d'un mausolée, le requérant n'a apporté aucune modification à l'égard de ce qui suit, depuis sa dernière demande de renouvellement de permis datée du _____ (date de l'affidavit souscrit l'année dernière), sauf autorisation préalable fournie par la Régie des services publics :

- a) le contrat soumis aux termes de l'article 27 de la loi mentionnée ci-dessus;
- b) la convention conclue avec _____, fiduciaire autorisé aux termes de la loi mentionnée ci-dessus;
- c) la municipalité et l'adresse au sein de la municipalité où se trouve le cimetière, le columbarium ou le mausolée;
- d) la superficie du cimetière ou du terrain sur lequel se trouve le columbarium ou le mausolée;
- e) les frais se rattachant à la vente de lots, d'emplacements, de niches ou d'autres espaces situés à l'endroit en cause ou se rapportant à la prestation de services ou à la vente d'objets.

6. Le requérant n'a ni modifié son nom et son adresse ou le nom qu'il utilise dans l'exercice de ses activités commerciales ni changé son premier dirigeant, depuis sa dernière demande de renouvellement de permis datée du _____ (date de l'affidavit souscrit l'année dernière).

7. En date du 1^{er} avril 20____, je retiendrai, en vue de vendre ou de louer des emplacements, des niches ou d'autres espaces dans un cimetière, un columbarium ou un mausolée, les services des mandataires nommés à l'annexe A qui est réputée faire partie intégrante des présentes.
(si le présent paragraphe ne s'applique pas, veuillez l'indiquer)

8. Les dirigeants principaux du requérant au Manitoba sont actuellement _____
_____ et moi-même.

9. Au cours du dernier exercice, soit la période allant du 1^{er} avril 20____ au
31 mars 20____, je me suis conformé à l'ensemble des exigences prévues par la *Loi sur
les cimetières*, chapitre C30 des Lois refondues du Manitoba de 1987, et ses
règlements d'application (règlement du Manitoba 382/87 R et ses modifications).

Je fais la présente déclaration solennelle croyant en conscience qu'elle est vraie et
sachant qu'elle a la même valeur qu'une déclaration faite sous serment en vertu de la
Loi sur la preuve au Canada.

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi)
à Winnipeg, dans la province du)
Manitoba, le)
20 .
